

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSÈRE

Notre Dame de Bellecombe

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Franck LOMBARD
Président d'Arlysière

agglomération



Arlysière

Albertville
Allondaz
Beaufort
Bonvillard
Césarches
Cévens
Ciéry
Cohennoz
Crest-Voland
Esserts-Bloy
Flumet
Frontenex
Gilly-sur-Isère
Grésy-sur-isère
Grignon
Hauteluce Les Salsies
La Bâthie
La Giétaz
Marthod
Mercury
Montailleur
Monthon
Notre-Dame-de-Bellecombe
Notre-Dame-des-Millières
Pailud
Piancherine
Queige
Rognaix
Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle
Saint-Paul-sur-Isère
Saint-Vital
Thénésat
Tournon
Tours-en-Savoie
Ugine
Venthon
Verrens-Arvey
Villard-sur-Doron

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	7
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	23
4.	Financement des investissements.....	24
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	24
4.3.	État de la dette du service	24
4.4.	Amortissements	25
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : EP VEOLIA - Ntre Dame de Bellecombe
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Notre-Dame-de-Bellecombe
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/01/2006
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 09/06/2015 : Traitement DT-DICT et modification tarifaire 01/01/2021 : prolongation d'un an
- Nature exacte de la mission du prestataire : affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 490 habitants au 31/12/2021 (493 au 31/12/2020).

Commentaire : Ce chiffre ne tient compte que de la population permanente, faute d'éléments concernant la population saisonnière

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 707 abonnés au 31/12/2021 (695 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Notre-Dame-de-Bellecombe	695			707	1,7 %
Total	695			707	1,7%

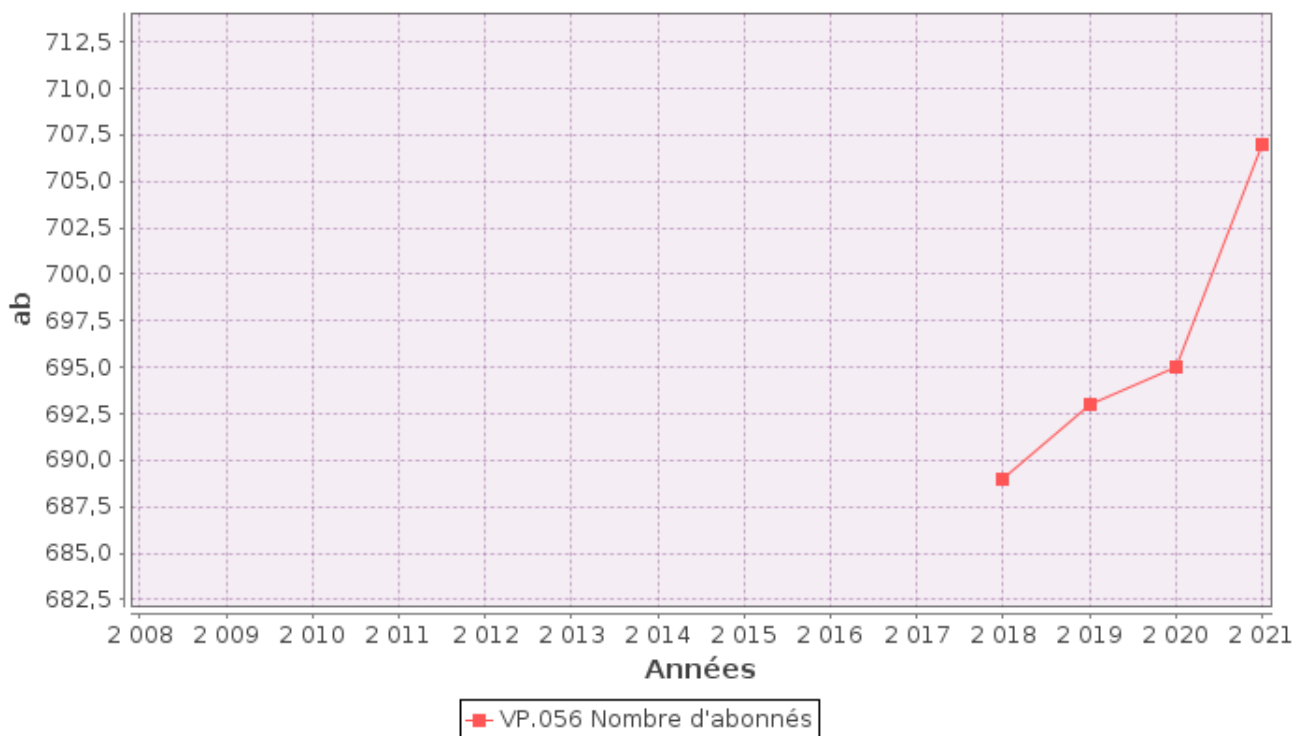
Le nombre d'abonnés par catégorie constate au 31 décembre figure dans le tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	686	690	693	695	707	1,7%
domestiques ou assimilés	685	689	692	694	706	1,7%
autres services d'eau potable	1	1	1	1	1	0,0%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 26,19 abonnés/km au 31/12/2021 (19,61 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 0,69 habitants/abonné au 31/12/2021 (0,71 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 95,59 m³/abonné au 31/12/2021. (116,72 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 110 829 m³ pour l'exercice 2021 (114 383 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
ndb - AIGUES FROIDES AMONT	4 115	5 067	23,1%
ndb - PLAN DERNIER	10 744	5 083	-52,7%
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE NORD	4 115	5 067	23,1%
ndb - LES FRASSES N°5	4 115	5 067	23,1%
ndb - LES FRASSES N°3	4 115	5 067	23,1%
ndb - LES FONTAINES	46 016	34 802	-24,4%
ndb - LES RUPPES BLANCHES 1 AVAL	4 115	5 067	23,1%
ndb - LES RUPPES BLANCHES 2 AMONT	4 115	5 067	23,1%
ndb - PLAN DESERT N°1	4 115	5 067	23,1%
ndb - AIGUES FROIDES AVAL	4 115	5 067	23,1%
ndb - PLAN DESERT N°4	4 128	5 073	22,9%
ndb - PLAN DESERT N°3	4 115	5 067	23,1%
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE SUD	4 115	5 067	23,1%
ndb - PLAN DESERT N°2	4 115	5 067	23,1%
ndb - LES COMBES AVAL	4 115	5 067	23,1%
ndb - LES COMBES AMONT	4 115	5 067	23,1%
Total	114 383	110 829	-3,1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

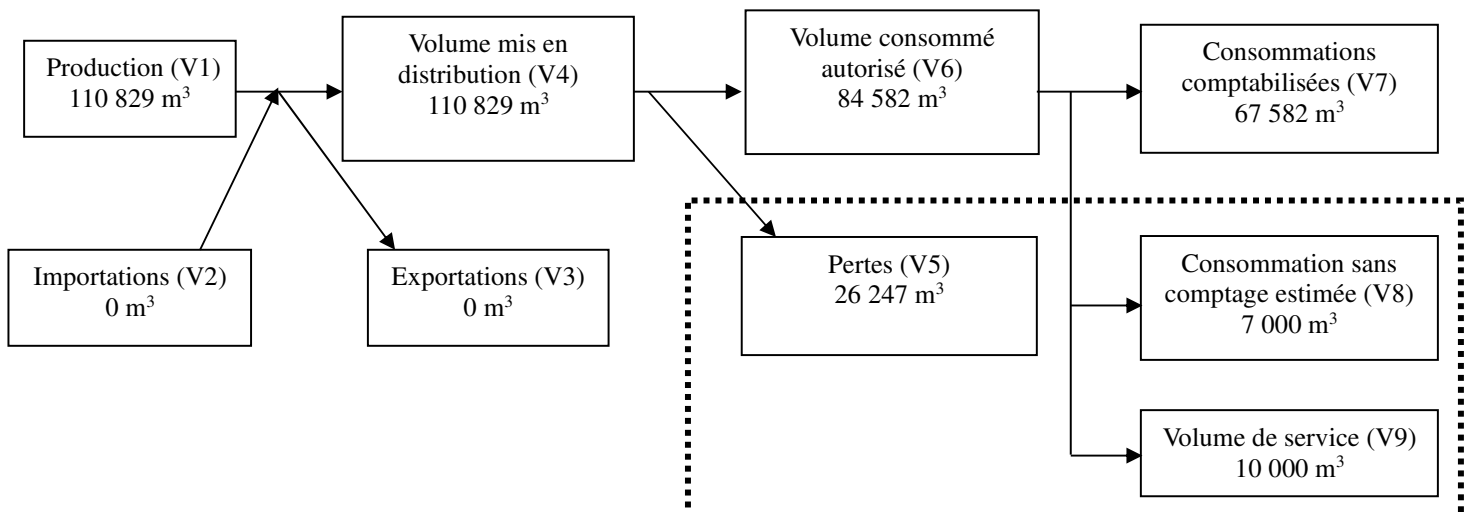
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

L'eau potable produite en usine est destinée initialement à se retrouver intégralement au robinet du consommateur. La réalité est plus complexe. Les volumes mis initialement en distribution se répartissent ainsi :

- Eaux comptabilisées : ces volumes résultent des appareils de comptage. Ils incluent les volumes exonérés
- Eau non facturée :
 - Eau non facturée autorisée :
 - Volume consommé sans comptage : volume estimé, utilisé pour les essais incendie, les manœuvres de pompiers, ...
 - Volume de service : volume estimé, autorisé pour l'exploitation du réseau de distribution : lavage de réservoirs, analyseurs de chlore, lavage de filtres et purges de réseau)
 - Volume dégreuvé : volumes passés au compteur de l'utilisateur mais qui ne sont pas facturés du fait de la mise en application de la loi Warsmann
 - Eau non facturée non autorisée : ce sont les volumes qui sont plus communément appelés « pertes » :
 - Volumes de fuites visibles mais également invisibles
 - Prélèvements illicites d'eau potable sur les poteaux incendie, fraudes au niveau des systèmes de comptage, ... La lutte contre ces pertes spécifiques est capitale afin de diminuer les pertes d'eau sur le réseau
 - Volumes sur compteurs non vus : il est estimé un volume qui peut être bien différent de la réalité de consommation. L'écart de volumes entre cette estimation et le réel apparaît également dans ce volet « perte »

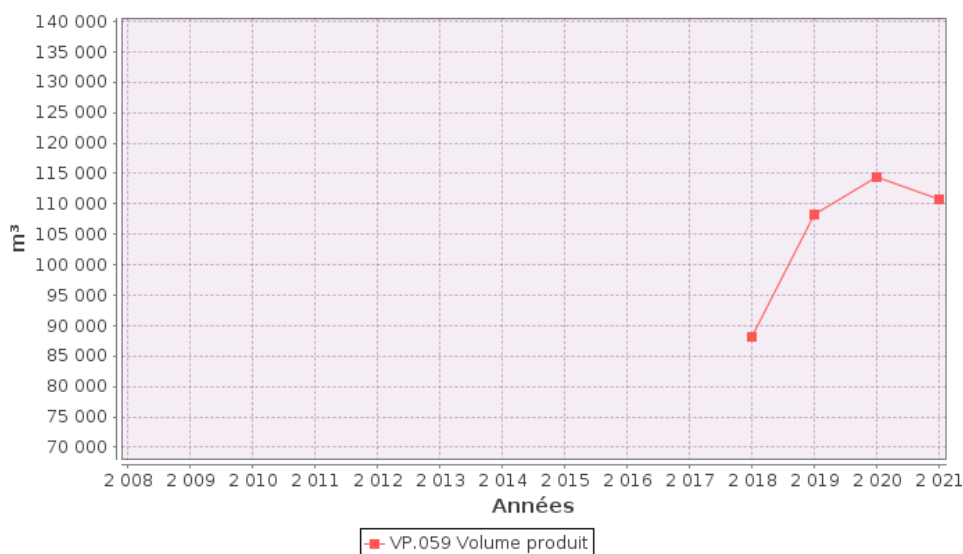


1.6.2. Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
ndb - AIGUES FROIDES AMONT	4 115	5 067	23,1%	50
ndb - PLAN DERNIER	10 744	5 083	-52,7%	40
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE NORD	4 115	5 067	23,1%	60
ndb - LES FRASSES N°5	4 115	5 067	23,1%	60
ndb - LES FRASSES N°3	4 115	5 067	23,1%	60
ndb - LES FONTAINES	46 016	34 802	-24,4%	50
ndb - LES RUPPES BLANCHES 1 AVAL	4 115	5 067	23,1%	50
ndb - LES RUPPES BLANCHES 2 AMONT	4 115	5 067	23,1%	50
ndb - PLAN DESERT N°1	4 115	5 067	23,1%	50
ndb - AIGUES FROIDES AVAL	4 115	5 067	23,1%	50
ndb - PLAN DESERT N°4	4 128	5 073	22,9%	50
ndb - PLAN DESERT N°3	4 115	5 067	23,1%	50
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE SUD	4 115	5 067	23,1%	60
ndb - PLAN DESERT N°2	4 115	5 067	23,1%	50
ndb - LES COMBES AVAL	4 115	5 067	23,1%	0
ndb - LES COMBES AMONT	4 115	5 067	23,1%	50
Total du volume produit (V1)	114 383	110 829	-3,1%	49,08



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	___%	0

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Ces volumes résultent des relèves des appareils de comptage. Ils incluent les volumes exonérés.

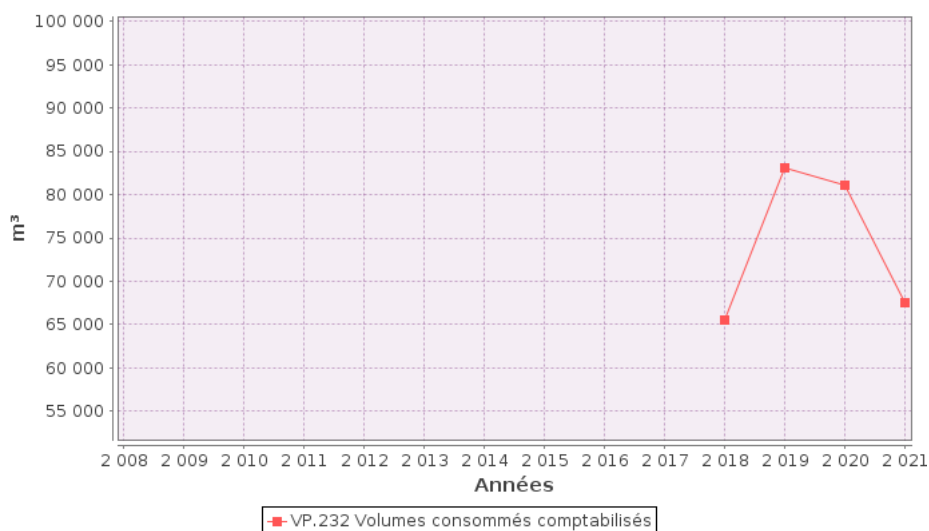
En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU assume des engagements d'échanges d'eau avec des tiers, en plus de la vente d'eau aux abonnés :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
vente	SEM Remontées mécaniques NDB	Vente d'eau-SEM Remontées méca.

Les volumes vendus en 2020 :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total vendu (V7)	81 122	67 582	-16,7%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



Les volumes vendus sont en baisse. La fermeture des domaines skiabiles suite à la crise covid a impacté

les assiettes de consommation.

1.6.5. *Autres volumes*



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	4 500	7 000	55,6%
Volume de service (V9)	10 000	10 000	0%

1.6.6. *Volume consommé autorisé*



Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- Volumes comptabilisés : ils résultent des relèves des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés, ramenés sur 365 jours
- Volumes consommés sans comptage
- Volume de service

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	95 622	84 582	-11,6%

1.7. **Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 27 kilomètres au 31/12/2021

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

La grille tarifaire a été modifiée entre 2021 et 2022, du fait de la fin du contrat de DSP, et à la reprise de la facturation par Arlysère

Tarifs		Au 01/01/2021
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	19,94 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	0,2554 €/m ³
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	131,52 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	0,609 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	_____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2022
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	97,43 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 20 m ³	1,317 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 20 m ³	1,2966 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0155 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	19,94	97,43	388,6%
Part proportionnelle	30,65	156,00	409%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	50,59	253,43	400,9%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	131,52	_____	_____%
Part proportionnelle	73,08	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	204,60	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	_____	1,86	_____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	_____	_____	_____%
Autre :	_____	_____	_____%
TVA	15,88	15,89	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,48	51,35	3,8%
Total	304,67	304,78	0%
Prix TTC au m³	2,54	2,52	-0,8%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Données issues du RAD 2020, chapitre « Compte annuel de résultat de l'exploitation de la Délégation (CARE) »

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)**

Collectivité: B5530 - NOTRE DAME DE BELLECOMBE

Eau

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	265 977	292 781	10,08 %
Exploitation du service	197 897	213 626	
Collectivités et autres organismes publics	61 864	69 276	
Travaux attribués à titre exclusif	2 819	6 516	
Produits accessoires	3 396	3 363	
CHARGES	272 280	240 830	-11,55 %
Personnel	87 522	88 183	
Energie électrique	12 899	6 099	
Produits de traitement	464	161	
Analyses	5 243	5 350	
Sous-traitance, matières et fournitures	41 536	29 685	
Impôts locaux et taxes	4 951	3 841	
Autres dépenses d'exploitation	32 649	29 790	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	3 043	3 500	
<i>engins et véhicules</i>	7 391	5 544	
<i>informatique</i>	7 419	10 046	
<i>assurances</i>	3 804	2 980	
<i>locaux</i>	13 808	13 744	
<i>autres</i>	- 2 813	- 6 025	
Contribution des services centraux et recherche	4 320	3 888	
Collectivités et autres organismes publics	61 864	69 276	
Charges relatives aux renouvellements	11 303	691	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	11 303	691	
Charges relatives aux investissements	5 336	458	
<i>programme contractuel (investissements</i>	5 336	458	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	3 640	2 674	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	555	733	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 6 303	51 951	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	14 286	
RESULTAT	- 6 304	37 665	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

14/03/2022

L'état suivant détaille les produits figurants sur la première ligne du CARE « : les données ci-dessous sont en euros

Etat détaillé des produits (1)
Année 2021

Collectivité: B5530 - NOTRE DAME DE BELLECOMBE

Eau

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	165 834	179 921	8,49 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	166 590	172 931	3,81 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 756	6 989	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	32 063	33 705	5,12 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	31 759	32 757	3,14 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	304	948	
Exploitation du service	197 897	213 626	7,95 %
Produits : part de la collectivité contractante	45 643	49 318	8,05 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	45 692	47 344	3,62 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 49	1 974	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	16 221	19 958	23,04 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	16 360	17 788	8,73 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 139	2 170	
Collectivités et autres organismes publics	61 864	69 276	11,98 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	2 819	6 516	NS
Produits accessoires	3 396	3 363	-0,97 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

14/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 286 265 € (263 158 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	32	0	33	1
Paramètres physico-chimiques	16	1	16	0

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	97%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,8%	100%

Durant l'exercice 2021, le prestataire a aussi procédé à des contrôles dans le cadre de la surveillance en interne. La surveillance de l'exploitant permet de s'assurer du respect à tout moment des exigences de qualité de l'eau produite et distribuée.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non-conformes en 2021
Microbiologie	26	0
Paramètres physico-chimiques	0	0

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du

descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

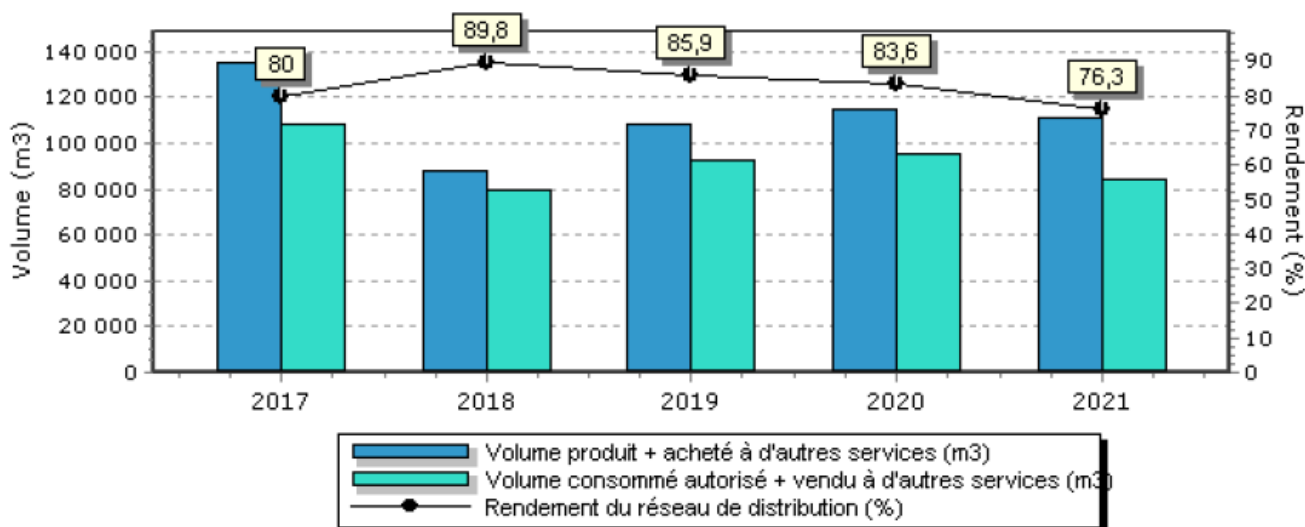
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	83,6 %	76,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,39	8,58
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	70,92 %	61 %

Evolution du rendement du réseau de distribution



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,4 m³/j/km (2,6 en 2020).

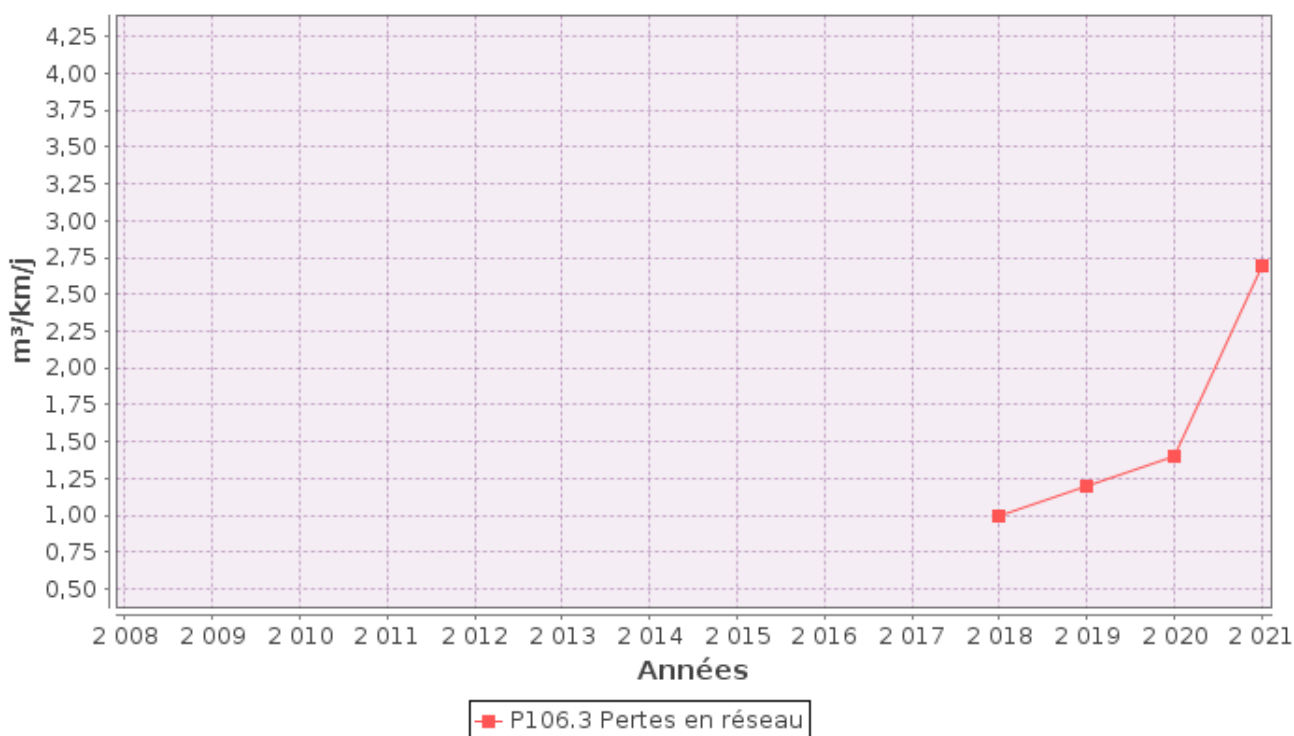
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de

maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **2,7** m³/j/km (1,4 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0%** (0 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 49,1% (48,3% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l'année 2021, 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (1 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (1,44 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (97,4% en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



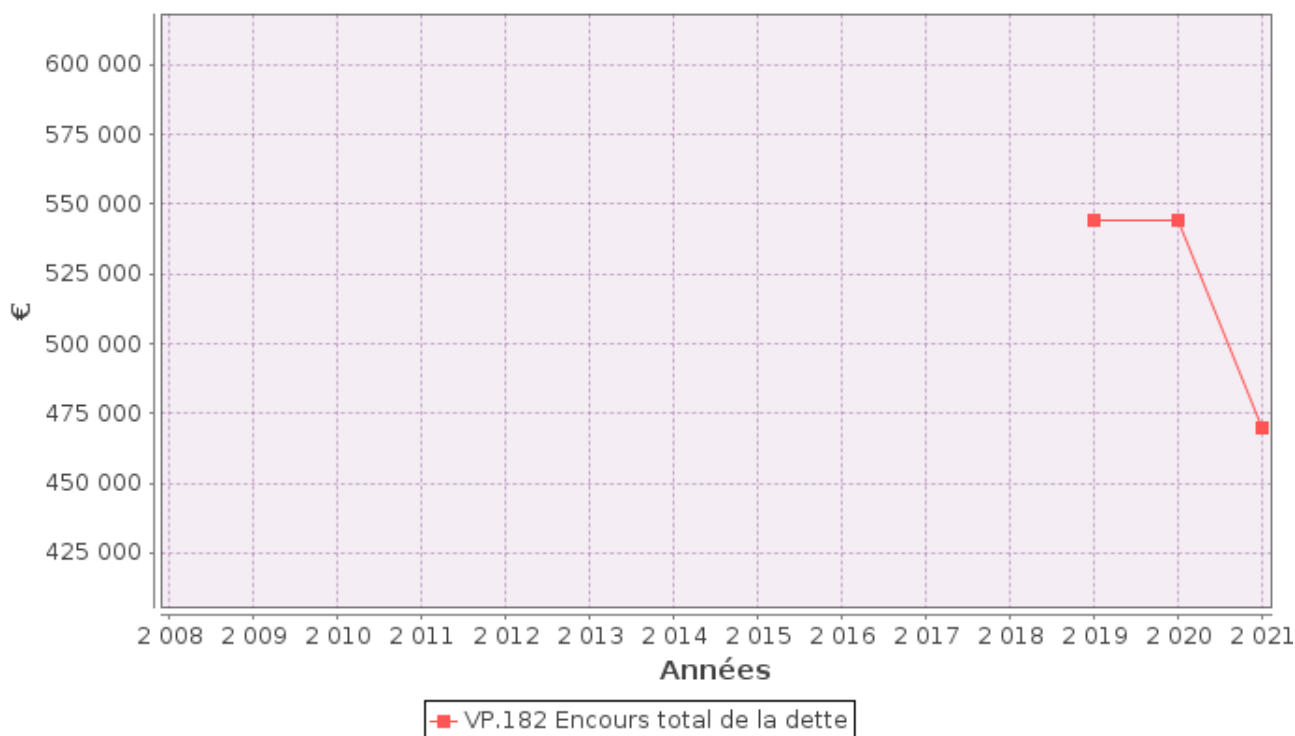
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	543 796,57	469 456,83
Epargne brute annuelle en €	283 170,91	96 227,54
Durée d'extinction de la dette en années	1,9	4,9

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 4,9 ans (1,9 en 2020).

Commentaire concernant l'encours de la dette : Budget DSP eau au 31/12/2021

Commentaire concernant l'épargne brute annuelle : Epargne brute annuelle DSP eau



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	2 144	657
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	279 493	287 550
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	0,77	0,23

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de **0,23%** (0,77 en 2020).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : pas d'information concernant cet indicateur

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Renouvellement des branchements plomb	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de branchements	521	523	529	534	542	1,5%
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	0	0	0	0	0	0%
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0	0	0	0%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Déléguataire et par la Collectivité

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	64 123	55 195
Montants des subventions en € Montant global Agglo	579 717	<i>Source = Consultation Berger Levrault (titres de recettes pour les tiers agence eau et département)</i> Encaissement de 1 155 362 € de subventions sur l'année 2021 (Département + Agence Eau) 1 104 422 € agence eau et 50 940 € du Département
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	543 796,57	469 456,83
Montant remboursé durant l'exercice en € Budget DSP eau	en capital	38 168,90
	en intérêts	22 041,71

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 548 251.57 € pour les biens, 25 315.40 pour les subventions (données globales Agglo) (3 165 442€ en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
BP 2020 Régie et DSP eau, dépenses équipement	3 100 000 euros HT	6 397 200

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



PPI annexé

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

60 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0009 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	493	490
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,54	2,52
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,8%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,6%	76,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,6	4,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,4	2,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	48,3%	49,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0009
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,44	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,4%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,9	4,9
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,77%	0,23%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0	0